

Bureau du 11 juin 2001

Décision n° 2001-0023

commune (s) : Lyon 8°

objet : **Cession, à l'OPAC du Grand Lyon, d'un terrain situé 119, avenue Général Frère - Autorisation de dépôt de permis de construire**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 juin 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0006 en date du 18 mai 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine est propriétaire d'un terrain nu d'une superficie de 493 mètres carrés situé 119, avenue Général Frère à Lyon 8°, à l'angle du numéro 28, rue Claude Violet et cadastré sous les numéros 103 et 105 de la section AV.

Ce terrain est constitué de la réunion de deux parcelles de terrain acquises dans le cadre de l'élargissement de l'avenue Général Frère et dont une partie a été, par la suite, incorporée au domaine public de la voirie.

L'OPAC du Grand Lyon s'est porté acquéreur de ce délaissé du terrain en vue d'y édifier plusieurs maisons de ville d'une SHON totale d'environ 650 mètres carrés. La vente s'effectuerait au prix de 500 000 F admis par le service des domaines.

L'entrée en jouissance de ce terrain par l'OPAC du Grand Lyon aurait lieu à compter du jour où la délibération approuvant cette cession sera devenue exécutoire ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0006 en date du 18 mai 2001 ;

DECIDE

1° - Approuve le dossier de cession.

2° - Autorise :

a) - monsieur le président à signer le compromis de vente établi à cet effet et l'acte authentique à intervenir,

b) - l'OPAC du Grand Lyon à déposer un permis de construire sur le terrain.

3° - Cette cession, au prix de 500 000 F, fera l'objet des mouvements comptables suivants au budget de la Communauté urbaine - exercice 2001 :

- produit de la cession : 500 000 F : en recettes - compte 775 100 - fonction 824 ;

- sortie du bien du patrimoine : 1 073 400 F :

. en dépenses : compte 675 100 - fonction 824,

. en recettes : compte 211 800 - fonction 824 ;

- moins-value réalisée sur la vente du bien : 573 400 F :

. en recettes : compte 776 100 - fonction 01,

. en dépenses : compte 190 000 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,